

[Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022](#) [1]

Après une large concertation menée au printemps avec l'ensemble des acteurs, dont en particulier les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et un discours prononcé aux Assises nationales de la Protection de l'enfance en juillet, le secrétaire d'État Adrien Taquet a lancé le 14 octobre 2019 une stratégie nationale inédite basée sur un contrat d'engagement mutuel entre l'État et les départements. Cette stratégie se déploiera à partir de janvier 2020 et montera en charge progressivement d'ici 2022.

[En savoir plus \(Ministère des Solidarités et de la Santé\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/strat%C3%A9gie-nationale-de-pr%C3%A9vention-et-de-protection-de-l%E2%80%99enfance-2019-2022>

[2] <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/pacte-pour-l-enfance/la-reforme-de-l-enfance-protegee/article/strategie-nationale-de-prevention-et-de-protection-de-l-enfance-2019-2022>